



MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS



AVIS AUX CONTRIBUABLES

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service au sein de la Direction générale des impôts (DGI), il est porté à la connaissance des contribuables **assujettis à la TVA gérés par les Services Régionaux des Entreprises (SRE) Analamanga A&B** sis à Anosy (Ex Enregistrement) que toutes les **déclarations fiscales à l'échéance de juin**, doivent être obligatoirement effectuées sur des **nouveaux imprimés SIGTAS**.

Une formation sur l'utilisation et le mode de remplissage de ces nouveaux imprimés sera dispensée par la DGI et se tiendra dans la Grande salle du Plan à Anosy le **Mercredi 27 Mai et jeudi 28 Mai 2009** à partir de 9 heures.

Pour une meilleure organisation, chaque contribuable, représenté par deux personnes au plus, doit se munir de la photocopie de l'attestation d'immatriculation (NIF) et respecter le calendrier suivant :

Calendrier de formation	
Mercredi 27 Mai 2009	Contribuables relevant du SRE A (NIF 1 005 à 6 893 963)
Jeudi 28 Mai 2009	Contribuables relevant du SRE B (NIF au delà de 6 893 963)

Antananarivo, le 18 Mai 2009

Le Directeur Général des Impôts



TAZAFY Armand
Inspecteur des Impôts